

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de Parisville tenue à la salle du conseil, le **lundi 11 mai 2026** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, maire
Madame Stéphanie Gendron, conseillère
Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Samuel Castonguay, conseiller
Monsieur Jason Tousignant, conseiller
Monsieur Stéphane Boutin, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur René Guimond.

Est également présent :

Monsieur Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier

Est absent

Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Octroi de contrat - Réfection complète de la rue Principale, incluant les conduites souterraines
5. Octroi de contrat - Contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de remplacement des conduites et de reconstruction de la chaussée
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, le maire ouvre la séance.

2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents à l'assemblée constatent que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal du Québec.

83-05-26

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Samuel Castonguay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

84-05-26

4. OCTROI DE CONTRAT - RÉFECTION COMPLÈTE DE LA RUE PRINCIPALE, INCLUANT LES CONDUITES SOUTERRAINES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé une convention d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU 2038025 en date du 2 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a octroyé un mandat pour la conception des plans et devis à la firme AtkinsRéalisis Inc. pour le projet de réfection de la rue Principale et la rue Thibaudeau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a publié un appel d'offres public sur la plateforme SEAO en date du 9 avril 2026;

CONSIDÉRANT les offres reçues avant la date limite du 4 mai à 11h00;

CONSIDÉRANT la recommandation reçue le 7 mai 2026 par la firme AtkinsRéalisis Inc., responsable des plans et devis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stéphane Boutin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'octroyer le contrat de réfection de la rue Principale, incluant les conduites souterraines, sans l'option de la rue Thibaudeau telle que présentée dans l'appel d'offres 2038025-2026 sur la plate-forme SEAO, à l'entreprise Harca Excavations Inc.

La soumission reçue par Harca Excavations Inc. pour l'option sans la réfection de la rue Thibaudeau s'élève à 5 317 242.61\$ incluant les taxes applicables.

L'octroi du contrat ainsi que la signature de celui-ci demeurent conditionnels à l'acceptation de l'emprunt temporaire par l'institution financière de la municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

85-05-26

5. OCTROI DE CONTRAT - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CONDUITES ET DE RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé une convention d'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU 2038025 en date du 2 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a publié un appel d'offres public sur la plateforme SEAO en date du 9 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE les offres ont été reçues avant la date limite du 4 mai 2026 à 10h00;

CONSIDÉRANT QUE les résultats ont été obtenus après l'analyse des soumissions conformément à la grille d'évaluation en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stéphane Boutin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'octroyer le mandat de contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de remplacement de conduites et de reconstruction de chaussées à la firme ABS.

La soumission reçue de la firme ABS s'élève à 192 755,01 \$, incluant les taxes applicables.

L'octroi du mandat ainsi que la signature du contrat demeurent conditionnels à l'acceptation de l'emprunt temporaire par l'institution financière de la municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

86-05-26

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la séance ordinaire soit levée à 18 h 49 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 2 juin 2026.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. René Guimond, maire

M. Renaud Labrecque, directeur général et greffier-trésorier